



Le Centre Social de la Vallée de l'Authre (CSVA),
la Mairie de Crandelles,
et toute personne intéressée, réunis en

Collectif Convivialité Circuit Court Crandelles (les 5C)

proposent, sur la Commune de Crandelles :

Rencontres et Partage au village

La démarche du « Collectif Convivialité Circuit Court Crandelles » est de promouvoir le lien social entre tous les habitants des 7 communes du Centre Social de la Vallée de l'Authre (Crandelles, Jussac, Laroquevieille, Marmanhac, Naucelles, Reilhac et Teissières de Cornet) en réunissant tous les acteurs du territoire (économique, Mairie, Associations, habitants ...).

« Un Circuit Court Economique et Solidaire (CCES) est une forme d'échange économique valorisant le lien social, la coopération, la transparence et l'équité entre les acteurs de l'échange. »

Les Circuits Courts Economiques et Solidaires font naître une dynamique dans laquelle tous les acteurs de l'échange (producteur, distributeur, usager, consommateur ...) sont impliqués dans le temps. Présents dans divers domaines - énergie, finance, habitat, culture, alimentation, commerce, ... -, ils interagissent et développent des écosystèmes vertueux, tant localement qu'à distance, et contribuent à des transformations sociétales.

CHARTRE mise à jour en décembre 2019

1 - Définition et valeurs du projet

Le Collectif Convivialité Circuit Court Crandelles, les 5C, est ouvert à toutes personnes prêtes à s'investir dans la création d'animations d'un lieu de rencontres à Crandelles.

Les décisions y sont collégiales lors des réunions.

Le collectif est accompagné par le CSVA. Le CSVA est chargé d'aider les habitants à développer le projet et d'accompagner à sa mise en place.

2 - Contexte et objectifs du projet

Pour ce faire, le collectif « les 5C » propose des « rencontres et partages au village », **autour du Lac des Génévrières de Crandelles, le 1^{er} dimanche de chaque mois**, autour de plusieurs thématiques, qui

peuvent être concomitantes, établies selon un calendrier saisonnier, les disponibilités des intervenants et les capacités d'accueil du site.

- la vente directe entre producteurs et consommateurs.
- des animations réalisées par des artisans, producteurs, animateurs, conférenciers....
- des dégustations de produits locaux.
- du troc de semences, de plants, de légumes, de confitures, de créations ...
- des échanges de savoir-faire au jardin (associations et rotations des cultures, engrais verts, permaculture ...)
- des échanges de savoir-faire, initiations ... à la vannerie, la coutellerie, la fabrication de produits ménagers, tricots, jeux anciens ...
- des animations culturelles (musique, lecture, arts, ...)
- liste non exhaustive pouvant être complétée par décision collégiale du collectif

3 - Forme juridique et administrative

Le collectif est intégré au Centre Social de la Vallée de l'Authre. Les membres du collectif doivent être adhérents au CSVA et doivent remplir la « fiche bénévole ».

Le projet ayant lieu sur la commune de Crandelles, la logistique et les déclarations d'occupation de l'espace public seront sous la responsabilité de la mairie de Crandelles qui prendra toutes les délibérations utiles à la mise en place de cette action.

4 - Modalités de fonctionnement

Le public : ouvert à tous.

Le droit de place : **l'emplacement est gratuit**. Pour chaque rencontre, le collectif organisera le placement de chaque stand, en harmonisant l'ensemble entre les stands de vente et les stands animations, dans le respect des règles de sécurité publique.

Critères de sélection des participants : Le collectif se réserve le droit de ne pas accorder l'accès à la vente à toutes les personnes ne répondant pas aux différents critères énoncés dans la présente charte.

- Démarche de développement durable : 80 kms, à vol d'oiseau, autour de Crandelles.
- Priorité à la proximité et à la qualité.
- Exclusivité aux producteurs locaux et à l'artisanat d'Art.
- Les producteurs déclarés seront munis de leurs cartes professionnelles à jour.
- Les revendeurs sont exclus : la revente ne sera pas tolérée.

Sur décision du collectif un maximum de 2 producteurs d'un même produit le même jour pour laisser la place à la diversité.

Le collectif pourra visiter les participants dans leurs exploitations ou ateliers sur rendez-vous préalable.

Tous produits préparés sur place à emporter (plats) seront exclus, sauf autorisation expresse du collectif.
Vente possible de bocaux à emporter déjà préparés.

Animations : lors de chaque rencontre le collectif proposera des animations culturelles, pédagogiques et ludiques et mettra en avant le partage et les échanges d'idées. Les participants seront des professionnels et/ou des amateurs.

Nettoyage de l'emplacement : les exposants devront laisser propre leur surface de vente. Le collectif vérifiera et exclura si nécessaire après le 1^{er} avertissement.

Besoin matériel : **Chaque exposant amènera son matériel.** Chaque exposant précisera ses besoins dans la fiche de renseignements et le collectif attribuera à chacun un maximum de 3 mètres linéaires. La demande en branchement électrique pourra être étudiée lors de l'inscription.

Respect de l'environnement : les emballages biodégradables et consignés seront privilégiés.

Un effort sera fait, par les producteurs, les artisans et tous les intervenants pour **proposer systématiquement des sacs réutilisables.**

Améliorations : Un bilan sera réalisé régulièrement par le collectif en s'appuyant sur les échanges oraux et sur le dépouillement de la boîte à idées. La charte, disponible sur le site <https://les5c.org/> sera modifiée si nécessaire et portée à la connaissance de tous.

5- Rôle des acteurs du projet

Les participants :

La fiche de renseignements pour pré-inscription permettra de définir la catégorie du demandeur (artisan, producteur, animateur, conférencier, professionnel ou amateur). Dès le retour de la fiche dûment complétée, le collectif avertira le demandeur de la **validation de sa participation**. **La fiche de renseignements sera à disposition à la Mairie de Crandelles, pour permettre aux autorités compétentes de contrôler l'exactitude des renseignements fournis.**

Communication :

Le collectif se charge de communiquer par voie d'affichage et par mails et **demande aux artisans et animateurs de relayer l'information** avec les supports de leur choix.

Les membres du collectif se chargent :

- de trouver les animations.
- de traiter les demandes.

Le jour de chaque manifestation au minimum **7 membres du collectif seront présents** (un tableau sera établi au fur et à mesure).

La Mairie de Crandelles mettra en œuvre les modalités techniques.



**Collectif Convivialité
Circuit Court Crandelles**

<https://les5c.org>

contact@les5c.org

Les membres du collectif « les 5C » :

Agnès BESSON ROQUESSOLANE, Jean-Michel DAIX, Dalida GONCALVES, Anouchka GUERLAIN, Monique et Maurice LESCURE, Caroline LUGOL PRADEL, Elie MALBOS, Catherine MANGIN, Sylvie MOISSINAC, Isabelle MONPEYSSEN, Hervé PIGANIOL, Louise THOB, Dominique VOLPILHAC

Annule et remplace la précédente version de décembre 2018



**Centre Social Intercommunal
Vallée de l'Authre**
2, place des écoles
15250 NAUCELLES

Tél : 04.71.47.24.10 – Port : 06.78.64.51.12
centre.social.vallee.authre@wanadoo.fr

Pour le conseil d'administration
Centre Social de la Vallée de l'Authre
La Présidente,

Christine MARTIAL



Mairie de Crandelles

2, place de la Liberté
15250 CRANDELLES
Tél : 04.71.46.30.84

mairie.crandelles@wanadoo.fr

Pour le conseil municipal
Le Maire,

Jean-Louis VIDAL

